



GRAND PRIX ESSEC COMMERCE RESPONSABLE 2020

DOSSIER DE CANDIDATURE à nous retourner pour le 4 octobre 2019

Nous vous remercions de votre intérêt pour le Grand Prix 2020. Cette édition sera menée, sous la responsabilité de Marion Caillard, par Margot BLANC et Sergio GALLO, tous deux étudiants de la Chaire Grande Consommation de l'ESSEC.

Focus sur le règlement :

- Votre / vos dossiers sont à nous retourner à GPrixRSE-chaireGC@essec.edu pour le **4 octobre 2019** accompagné(s) éventuellement de vos annexes.
- Merci de consulter [le règlement](#) et de vérifier votre éligibilité par le **code NAF**. La participation au Grand Prix de la Consommation Responsable inclut une connaissance et une acceptation du règlement du concours, disponible également à l'adresse : <https://www.grandprix-distributionresponsable.com/>
- Les participants communiqueront autour du prix qui leur aura été remis, et notamment via l'utilisation du label lauréat
- Tous les champs sont à renseigner.

Autorisation de publication des dossiers de candidature :

- Les participants autorisent l'organisateur à rendre public leur dossier de candidature uniquement à des fins pédagogiques et de communication.
- Cette autorisation est accordée à la Chaire Grande Consommation de l'ESSEC, sans frais, pour une durée illimitée.

En cochant la case ci-après, vous acceptez les conditions de participation : X

Votre nom, prénom et fonction : Karine Viel, Directrice RSE

INFORMATIONS SOCIETE

Dénomination sociale : Monoprix SAS

Secteur d'activité : Grande Distribution

Votre code NAF (merci de vérifier votre éligibilité au Grand Prix) : 7010Z

Adresse : 14, rue Marc Bloch

Code postal : 92110

Ville : Clichy

Personne en charge du dossier : Harold HERANVAL

Fonction : Chef de Projets RH

Service : Direction RH, Communication et

RSE

Tél. : 01 78 99 80 37

E-mail : hheranval@monoprix.fr

CATEGORIE(S) DANS LA(LES) QUELLE(S) VOUS CANDIDATEZ (Merci de cocher toutes les catégories pour lesquelles vous déposez un dossier en cliquant sur chaque case concernée) :

- 1 Réduction de l'impact environnemental
- 2 Offre de Produits et Services Développement Durables
- 3 Projet collaboratif de la distribution et de ses partenaires
- 4 Services et informations au bénéfice du consommateur
- 5 Ressources humaines
- 6 Engagement solidaire et sociétal
- 7 Mention spéciale des étudiants
- 8 Grand prix RSE–dossier complémentaire [à télécharger sur le site](#)

Écrire en toute lettre la catégorie concernée par ce dossier : Ressources Humaines

Nom de l'initiative : Projet participatif d'insertion des personnes porteuses de Trisomie 21

INSEREZ ICI VOTRE LOGO (si vous souhaitez communiquer sur une marque, insérez le logo de la marque) :

MONOPRIX

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'INITIATIVE

1/ Date de l'initiative : 2017-2020

2/ Pitch (résumé en 10 lignes max du projet)

Cette description pourra être reprise sur des supports de communication visant à présenter les différents projets.

Réponse :

En tant qu'entreprise socialement responsable, Monoprix a souhaité associer à part entière les travailleurs en situation de handicap à la vie de ses magasins. Cette insertion doit se concilier avec le métier de commerçant et permettre à Monoprix de continuer à être un acteur du lien social en centre-ville. Ce programme d'intégration vise les personnes porteuses de Trisomie 21, désireuses de découvrir le milieu ordinaire de travail et accompagnées par le SAMSAH dans le cadre d'un dispositif d'insertion, via des périodes de stages.

PRESENTATION DETAILLEE DE L'INITIATIVE

Critère 1 - Caractère innovant

3/ Caractère rupturiste / innovant du projet :

En quoi votre réalisation va-t-elle au-delà ou est-elle en avance par rapport :

- Aux pratiques existantes au sein de votre entreprise ?
- Aux pratiques existantes dans d'autres groupes ou aux usages du secteur ?
- Aux contraintes légales ou réglementaires ?

Réponse :

Ce projet montre le déploiement national d'initiatives locales en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, et plus particulièrement des personnes porteuses de Trisomie 21.

Critère 2- Mise en œuvre et communication

4/ Qui a initié le projet (département, fonction) - Responsable de la mise en œuvre ?

Réponse :

Sous l'égide du service Conditions de Travail et Innovation Sociale, ce projet collectif a nécessité l'implication active de différents acteurs :

- Les magasins et leurs équipes
- Les Responsables Ressources Humaines
- La Mission Handicap Monoprix
- Les collaborateurs du Service Conditions de Travail et Innovation Sociale
- Les collaborateurs du Département Formation
- Les représentants du personnel
- Le soutien de la Direction des Ressources Humaines Magasins et Affaires Sociales

5/ Stratégie de déploiement de l'initiative :

- Quelles ont été les étapes et dates clés de la mise en place ?
- Quelle est l'ampleur de la mise en œuvre (nombre de collaborateurs, de sites, de produits concernés etc.) ?
- Comment avez-vous appréhendé et géré les enjeux économiques dans le déploiement de l'initiative (investissement requis) ?

Réponse :

Le projet a été lancé en 2017 et connaît une évolution pérenne.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique d'entreprise qui vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une démarche concertée, associant la Mission Handicap, les équipes magasins, les partenaires sociaux et l'association Trisomie 21.

Le premier partenariat a été noué avec l'association Trisomie 21 des Alpes-Maritimes. Le magasin Nice Garibaldi a alors accueilli en stage une personne porteuse de Trisomie 21. Ce stage s'est conclu par une embauche en CDI de la personne concernée. A Montpellier, au sein du magasin Comédie, un deuxième stage a été effectué.

Une troisième action a été initiée en lien avec l'association Trisomie 21 Gard, impliquant l'accueil en stage d'une personne porteuse de Trisomie 21 au sein du magasin Polygone (Montpellier). Le 1er novembre 2017, cette personne a été embauchée en CDI.

Fort de ces initiatives locales, Monoprix a décidé d'engager une coordination nationale avec l'association Trisomie 21 pour identifier les antennes locales dispensant un accompagnement aussi qualitatif et pérenne que celui des Alpes-Maritimes et du Gard. Cette démarche innovante a été rendue possible grâce à l'implication de tous les acteurs et notamment des partenaires sociaux. Des contacts ont été pris avec les responsables des antennes de la Côte d'Or, de la Loire et, à nouveau, des Alpes-Maritimes. Par l'intermédiaire des responsables RH, les directeur(ice)s des magasins de St-Etienne, Mandelieu et Nice Victoire ont montré leur vif intérêt pour intégrer ce dispositif. Une mise en relation a eu lieu avec les accompagnants en milieu professionnel pour poser les modalités de stages, au cas par cas.

Après un stage du 13 mai au 14 juin 2019, le magasin de St-Etienne a proposé d'accueillir dans le cadre d'une mise à disposition une personne porteuse de Trisomie 21 jusqu'au 19 juin 2020.

Cette démarche étant participative, les partenaires sociaux, membres de la Commission de Suivi de l'Accord Handicap, ont été sollicités pour participer à la formation "Handicap intellectuel et handicap psychique : quelles différences pour quelles prises en charge en entreprise" le 11 juin 2018. Dans ce cadre, les deux tutrices du magasin Polygone de Montpellier, ayant embauché la personne en situation de handicap, ont présenté les différentes étapes de cette action, leur rôle et leurs motivations ainsi que les bénéfices pour la personne, l'équipe et elles-mêmes.

Ce projet a essentiellement nécessité de l'investissement en temps, au niveau de la Mission Handicap ainsi que de la part des Responsables Ressources Humaines, des Directions des magasins et des Tutrices de stage.

6/ Implication des collaborateurs de l'entreprise dans le déploiement de l'initiative :

- Quels moyens et quelles actions votre entreprise a-t-elle mis en place pour mobiliser et former les collaborateurs impliqués dans le projet ?
- De quelle façon communiquez-vous autour de cette initiative en interne ?

Réponse :

7/ Partenariats noués pour mettre en œuvre le projet :

Réponse :

Une coordination nationale a été engagée avec l'association Trisomie 21 afin d'identifier les antennes locales dispensant un accompagnement qualitatif et pérenne.

8/ Comment avez-vous impliqué vos clients et les parties prenantes liées au projet ?

Quelles actions d'éducation, d'information, de communication aux consommateurs et aux parties prenantes, notamment pour faire évoluer leurs comportements, avez-vous mises en place autour de ce projet (supports, moyens, budgets etc.) ? Joindre un exemple de communication.

Réponse :

Notre site Internet institutionnel (entreprise.monoprix.fr) dispose d'une page dédiée à la Mission Handicap et à la politique Handicap de Monoprix.

Critère 3 - Impact et résultats

9/ Résultats quantitatifs et économiques de cette initiative

- Indicateurs clés
- Evolution et chiffres bruts (départ/ à date/ évolution).

Réponse :

Les résultats de cette démarche, initiée en 2017, peuvent d'ores et déjà être mesurés :

- Un accueil facilité des demandes de stages par les magasins.
- 2 collaborateurs ont été embauchés en CDI dans les magasins de Nice et Montpellier.
- La cohésion d'équipe et la communication ont été renforcées.

10/ Comment cette initiative a-t-elle été perçue en interne et/ou en externe (clients, fournisseurs, consommateurs, partenaires etc.) ?

Donnez des exemples (ou témoignages) de sites (ou de personnes) emblématiques de la réussite de la mise en œuvre de l'initiative, reconnaissances obtenues.

Réponse :

Jordan Minglis, employé au sein du magasin Monoprix Nice Garibaldi, employé au sein du magasin Nice Garibaldi et porteur de Trisomie 21, a participé aux aux Special Olympics World Games d'Abu Dhabi qui se sont déroulés au mois de mars 2019. Il a remporté 3 médailles en natation (or, argent et bronze). Une actualité a été postée sur l'Intranet de l'entreprise, suscitant de très nombreux commentaires de félicitations de la part des collaborateurs. Par ailleurs, un post a également été publié sur le profil LinkedIn de Monoprix.

11/ Quelles ont été les pratiques modifiées suite à ce projet :

- En interne (comportements, méthode de travail, perception du changement etc.) ?
- En externe vis-à-vis des clients, fournisseurs, partenaires etc., envers l'environnement, la société ?

Réponse :

Ce plan d'action a contribué à changer le regard de nos collaborateurs sur le handicap.

12/ Le projet a-t-il été rentable pour votre entreprise, ou a-t-il présenté un intérêt économique en plus de la création de valeur RSE ? (Donnez des résultats quantitatifs)

Réponse :

Critère 4 - Vision

13/ Quel est l'objectif à court / moyen / long terme de votre projet ? (Donnez des indicateurs qualitatifs et quantitatifs)

Réponse :

Ce projet participatif, qui s'intègre pleinement dans la politique Handicap de l'enseigne, répond à plusieurs objectifs :

- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Etre une entreprise handi-accueillante, dont la volonté est de faciliter l'intégration, de favoriser le maintien dans l'emploi et d'accompagner dans leur évolution professionnelle les personnes reconnues « travailleur handicapé ».
- Soutenir l'accueil de stagiaires et la promotion d'actions favorisant l'accès des travailleurs handicapés à des parcours professionnels diversifiés.
- Changer le regard sur le handicap par la proximité (équipes, clients...).

14/ En quoi cette initiative s'inscrit-elle dans la vision et dans la mission de votre entreprise, ou la fait-elle évoluer ?

Réponse :

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique d'entreprise qui vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Il s'agit du parfait exemple de la transposition en actes, au niveau local, d'un engagement de l'entreprise. En effet, le 5^e Accord Handicap couvrant les années 2017 à 2019 prévoit, pour la première fois, un objectif chiffré en matière de stage : accueillir 60 stagiaires en situation de handicap.

Annexes (2 fichiers maximum)

Y a-t-il d'autres éléments utiles que vous souhaiteriez apporter au jury ?

Réponse :

Jordan Minglis, employé au sein du magasin Monoprix Nice Garibaldi, a remporté 3 médailles en natation (or, argent et bronze) aux Special Olympics World Games d'Abu Dhabi qui se sont déroulés au mois de mars 2019. Accompagné par sa famille, ses collègues et son mentor Alain Bernard (ancien champion olympique de natation), Jordan a démontré tout son talent et sa détermination.

RAPPEL

La participation au Grand Prix ESSEC du Commerce Responsable inclut une connaissance et une acceptation du règlement du concours (cf.: fin de ce document). Règlement à télécharger sur le site www.grandprix-distributionresponsable.com

Le dossier de candidature complété est à retourner par mail à : GPrixRSE-chaireGC@essec.edu

Date limite de remise des dossiers : 4 octobre 2019

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site internet <http://grandprix-distributionresponsable.com/>, ou nous contacter GPrixRSE-chaireGC@essec.edu